

Conseil municipal du 10 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 10 Juillet à 19h, le conseil municipal convoqué en session ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en présence de Lucienne Cortinas, maire de la commune.

Présents : Mme CANO, Mme CORTINAS, Mr FLOUS , Mme GUERRI, Mme MARTY, Mr NAUCHE, Mr NAVARRE, Mme NOGUES, Mr PARMEGIANI, Mme RAMOS, Mr SABOULARD, Mr TEILLOL, Mme VIZCAY

Absents excusés : Mr MATILLA Jérémie, Mme VENEL Anne-Marie

Mme VIZCAY est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1/ Désignation des délégués aux élections sénatoriales
- 2/ Désignation des délégués au CCID
- 3/ Syndicat Mixte HG
- 4/ Délégation de pouvoir au Maire
- 5/ Régime indemnitaire du maire et des adjoints
- 6/ Subventions aux associations
- 7/ Point sur l'école
- 8/ Site internet
- 9/ Compte-rendu commission travaux
- 10/ Création d'un emploi à temps non complet d'agent technique
- 11/ Infos diverses

1/ Désignation des délégués aux élections sénatoriales

Ces élections auront lieu le dimanche 27 septembre 2020.

Mme CORTINAS Lucienne (Maire) / Mr TEILLOL Christian (1^{er} adjoint) / Mme RAMOS Jacqueline (2^{ième} adjoint) sont désignés.

Mr FLOUS Alain / Mme NOGUES Sylvie / Mr SABOULARD Nicolas (conseillers municipaux) sont désignés suppléants.

2 / Désignation des délégués au CCID

Il faut nommer en supplément 3 titulaires et 3 suppléants. Les personnes ci-dessous complètent la liste

- titulaires : Mr SALLES Jean-Marc / Mr MERIC Didier / Mme SABOULARD Virginie
- suppléants : Mr VIZCAY Miguel / Mr GUERRI Cédric / Mme NAVARRE Carine

3 / Désignation au Syndicat Mixte HG

Mme le maire propose Mr TEILLOL Christian (1^{er} adjoint) à ce poste . Désignation à l'unanimité

4 / Délégation de pouvoir au Maire

Les décisions prises lors du précédent conseil doivent être revues sur décision de la sous-préfecture. Le conseil avait voté une délibération portant délégation au maire de 22 attributions. Depuis le 25 Novembre 2019, le nombre d'attributions est porté à 29. (article L . 21211-22 du CGCT).

Lecture de la délibération

Approbation (vote)

5 / Régime indemnitaire des élus

Depuis le 1^{er} Janvier 2020, la population de Landorthe compte 1024 habitants selon les chiffres transmis par l'INSEE . Notre commune change de strate et passe à la strate de 1 000 à 3 500 habitants Changement dans le fonctionnement et le régime indemnitaire des élus. Concernant le fonctionnement, le Conseil Municipal sera amené à établir un règlement intérieur dans un délai des 6 mois qui suivent l'élection du Maire. à titre automatique des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L . 2123-23 du code général des collectivités territoriales soit un taux de 51 .06 pour les communes de 1 000 à 3 500 habitants.

- Indemnité du Maire (fixée par la loi) Elle n'est plus fixée par le Conseil Municipal depuis le 1^{er} Janvier 2016 . Dorénavant les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L.2123-23 du code général des collectivités territoriales soit un taux de 51.6 pour les communes de 1 000 à 3 500 habitants.
- Indemnités des adjoints Au précédent conseil, ont été votées des indemnités différenciées en fonction des responsabilités de chacun et de la charge de travail au vu de ces responsabilités. (1^{er} et 2 ième adjoint : 19.6 / 3 ième et 4 ième adjoint : 7.5 / Chargé de mission : 2.9)

Vote : à l'unanimité

6 / Subventions aux associations

Suite à la pandémie (confinement) les manifestations envisagées par les associations ont toutes été annulées ce qui ne nécessite pas de besoins financiers. Certaines associations ont demandé à ne pas percevoir de subvention cette année .

Associations ayant perçu une subvention :

- SPA (716,80 €) 0,50 € par habitant
- Club de l'Amitié 480 €
- Pétanqueurs Landorthais 690 €
- ELLES 4 200 € (section seniors) et 1 300 € (école de foot)
- ACCA 400 €

7 / Point sur l'école

Retour positif sur la gestion du protocole sanitaire en juin. 98 élèves sont déjà inscrits pour la rentrée de septembre. Un règlement sur la cantine est à prévoir et un logiciel de facturation a été commandé.

8 / Site internet

Des problèmes de connexion perturbent régulièrement le travail de secrétariat et le fonctionnement général des services. La société PROSOLUCE propose un nouveau contrat avec une garantie de meilleure connexion. L'adresse mail de la mairie sera de ce fait différente dans les prochains jours. L'arrivée de la fibre prochainement permettra l'utilisation du Haut Débit grâce à une antenne disposée sur le château d'eau de Landorthe. La mairie bénéficiera de la fibre gratuitement supplément seulement de 24 €). Il faudra envisager une antenne sur le clocher de l'église pour améliorer la connexion internet. Un projet d'installation est à l'étude sur un terrain proche de la palombière pour un loyer annuel de 1 500 € sur 12 ans.

9 / Commission travaux

Michel Nauche fait un compte-rendu des divers travaux réalisés.

- Route de La Chapelle (travaux terminés)
- Relance des travaux autour du stade (SIVOM) / Pose d'un chauffe-eau aux vestiaires
- 2 sapins à abattre (voir avec Alain Flous)
-

10 / Création d'un emploi à temps non complet d'agent technique

Richard Benalal est passé à 28 h ce qui nécessite un nouveau contrat. L'agent travaillera 4 jours par semaine.

11 / Infos diverses

- Point finances (Mme Ramos) : 2 économie de 24 000 € sur le personnel par rapport à l'an dernier . Tarifs des loyers actuellement : 50 € / an (palombière) / 711,56 € (CUMA), Mr UZAC (458,13 € mensuels) / 70,95 € mensuels (Mme LAFFORGUE) A noter que la subvention accordée à l'achat du camion sera à hauteur de 20% et la subvention pour la toiture de l'école est espérée à hauteur de 40 %
- Jurés d'assises (Mme Cortinas) : Mr REIDENGER et Mr GUERS ont été tirés au sort pour les jurés d'assises 2021.
- Coopération avec la commune d'Estancarbon (Mme Cortinas) : Le rond-point de La Bachade a été nettoyé par les employés municipaux des 2 communes. Dorénavant, chaque commune l'entretiendra tous les mois, à tour de rôle. Une activité commune appréciée par l'ensemble du conseil et qui sera suivie « d'actions » similaires quand les circonstances s'y prêteront.
- Fermeture mairie (Mme Cortinas) : fermeture de la mairie pour congés annuels du 10 au 16 Août 2020
- Plan canicule (Mr Teillol) : Reprise du mode de fonctionnement établi lors de la période de confinement / Vigilance auprès des personnes vulnérables
- DICRIM et PCS (Mr Teillol) : reprise du contenu de ces 2 documents avec vérification et correction des informations portées. (documents pédagogiques d'information communal sur les risques majeurs et plan communal de sauvegarde mis en place)
- Journée du patrimoine (Mr Teillol): Celle-ci est prévue le dimanche 20 septembre avec un programme qui nécessitera une organisation mise en place par la commission communication, fin août.

- Quelques dates : samedi 23 Août réception en l'honneur de Mme DANIS centenaire / concert de Noël le 18 décembre / repas des aînés 17 Janvier 2021 / cérémonie des vœux le 24 Janvier 2021.

La séance est levée à 21h30.